

FORMATION AAMTI

LA MÉDIATION EN DROIT IMMOBILIER

MODULE DU CYCLE DE FORMATION AAMTI DÉDIÉ À LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

MODULE 6 / 6

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la médiation
- Comprendre les notions indispensables de ce mode de règlement alternatif des conflits
- Savoir faire face à leurs applications pratiques dans la transaction immobilière

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques, mises en situation

Contact

AAMTI
01 46 22 52 20
aamti@aamti.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Pré-requis

Pas de pré-requis

Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h/13h-14h/18h

Date(s) de la formation

24 / 05 / 2019

Lieu de la formation

Paris

Intervenant(s)

Maître Angela ALBERT

Avocat à la Cour de Paris, Médiateur - Prsdte de l'Ass. des Médiateurs Européens (AME) - Diplômée d'un DESS de Contentieux de Droit public et privé

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Qu'est-ce que la médiation ?
 - Présentation générale
 - Droit et pratique de la médiation conventionnelle, judiciaire et de la médiation de la consommation
 - Comment intégrer la médiation dans la transaction immobilière
 - Intérêt du recours à la médiation

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

- Les médiations spécifiques en immobilier et conseils pour éviter les sinistres
 - Mandats
 - Clauses de médiation à intégrer dans les contrats
 - Problématiques de construction
 - Baux d'habitation et commerciaux
 - Réception et VEFA
 - Assurances
- Présentation de l'Association des Médiateurs Européens et de l'AME CONSO

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure d'élaborer par anticipation les modes de résolutions les mieux adaptés aux situations pouvant s'avérer délicates au cours de la transaction. Ils savent affiner leur capacité d'écoute et d'analyse des situations.

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 358,00 € TTC
(298,33 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : 445,00 € TTC
(370,83 € HT - dont 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCA pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Ou bien en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

AAMTI



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr